



ASCEE 84

couleur passion

NUMÉRO :

Saison 2023/2024

Fiche d'inscription aux activités

Prénom :

MINISTÈRE :

Service :

N° de téléphone :

Courriel (inscrire lisiblement) :

Mon adhésion à l'ASCE 84 :

- Je suis adhérent(e) à l'ASCE 84 pour l'année 2023 :**
 - je renouvelle mon adhésion pour 2024 en remplissant le bulletin d'adhésion et en joignant le règlement associé (*le règlement sera encaissé en janvier 2024*).
- Je ne suis pas adhérent(e) à l'ASCE 84 pour l'année 2023 :**
 - j'adhère à l'ASCE pour 2023 en remplissant le bulletin d'adhésion (adhésion offerte jusqu'à la fin de l'année)
 - j'adhère également à l'ASCE pour 2024 en remplissant le bulletin d'adhésion et en joignant le règlement associé (*le règlement sera encaissé en janvier 2024*).

Mes activités :

nouveau SOPHROLOGIE : le lundi de 12h30 à 13h30
votre référent pour cette section , Eric Chiappa 04 88 17 85 97

DANSE EN LIGNE : le mardi de 12h30 à 13h30
votre référent pour cette section , Fabien Jamont 04 88 17 82 91

YOGA : le jeudi de 12h15 à 13h15
votre référent pour cette section , Nathalie Cloarec 04 88 17 87 64

nouveau Cours de Fitness : le vendredi de 12h30 à 13h30.
votre référent pour cette section , Fabien Jamont 04 88 17 82 91

Foot en salle : le mardi de 18h à 19h au complexe Avisport à Fontcouverte. Section Mixte ATSCAF-ASCE
votre référent pour cette section , Fabien Jamont 04 88 17 82 91

Mon règlement, je paye :

120€ pour l'année chaque activité, sauf foot en salle 90€
remise de 40€ sur le total dès 2 activités choisies

en chèques vacances

en chèques bancaires

je rédige 1 ou 3 chèques du montant de l'activité en répartissant les montants et en tenant compte de la réduction le cas échéant

Chèque 1 : € (encaissé en novembre 23)

chèque 2 : € (encaissé en janvier 2024)

chèque 3 : € (encaissé en avril 2024)

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

- Les activités sont réservées aux adhérent(e)s de l'ASCE 84 à jour de leur cotisation.
- L'inscription aux activités se fait lors des permanences de l'ASCE 84 : le jeudi de 12h45 à 13h30, à la cité administrative, bâtiment 5, porte V, bureau 318 (3^{ème} étage), ou en début de cours auprès d'un correspondant. **Le délai d'inscription est fixé au 26 octobre 2023.**
- Les participants doivent fournir lors de l'inscription :
 - la présente fiche remplie et signée ;
 - l'attestation sur l'honneur avec le questionnaire médical ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'activité concernée, datant de moins d'un an ;
 - la totalité des chèques demandés ;
 - La fiche d'adhésion 2023 (le cas échéant) et 2024 avec le chèque de cotisation

Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte.

- Le nombre de places pour chaque activité reste limité (15), lié à la capacité d'accueil de la salle des Ogives. La priorité sera donnée aux dossiers complets par date de dépôt.
- Le paiement se fait par chèques vacances (ANCV) ou par chèque bancaire à l'ordre de l'ASCE 84. Par chèques vacances, la durée de validité des chèques doivent être de 6 mois minimum. Ils ne donnent lieu à aucun remboursement. Par chèque bancaire, le paiement peut se faire en totalité ou en 3 fois.
- Vos référents selon l'activité choisie sont : Eric Chiappa (04 88 17 85 97) pour la sophrologie, Fabien Jamont (04 88 17 82 91) pour le foot en salle, Fitness et danse en ligne, Nathalie Cloarec (04 88 17 87 64) pour le yoga. Ils sont vos interlocuteurs pour toutes informations concernant la section sport.
- Un cours d'essai est possible, pour ces activités, dans la limite des places disponibles.
- Un planning prévisionnel est joint au bulletin d'adhésion, il détermine le nombre de cours pour l'année. Il pourrait être modifié selon des événements indépendants de notre volonté. En cas d'absence du professeur, les inscrits sont avertis par mail au moins 48h avant le cours. Les participants sont tenus de respecter les horaires de cours.
- Les activités se déroulent à la cité administrative d'Avignon, dans la salle des ogives (bâtiment du restaurant administratif) et au complexe Avisport à Fontcouverte Avignon pour le foot en salle. Durant les travaux de la cité administrative il est possible que certains cours soient reportés ou annulés. Vous en serez avertis par le responsable de section.
- Les participants sont tenus de ne pas dégrader les locaux. L'utilisation de chaussures propres est obligatoire. Merci de signaler aux intervenants ou à l'ASCE 84 tout problème relatifs aux locaux.
- Une remise de 40 € est appliquée pour l'inscription à au moins deux activités. .
- Les cours non-suivis ne sont pas remboursés ni rattrapables. Le remboursement d'une cotisation, ou partie, ne se fait que sur présentation d'un certificat médical.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription aux activités de l'ASCE 84 pour la saison 2023-2024 et je les accepte.

NOM, Prénom :

Date :

Signature :

Lors de l'inscription, je joins obligatoirement

La fiche d'inscription, remplie et signée.	
L'attestation sur l'honneur et questionnaire médical.	
<u>Ou</u> le certificat médical de non contre-indication à la pratique concernée, datant de moins d'un an.	
La totalité des chèques demandés concernant les activités.	
La fiche d'adhésion à l'Asce 2024 et le cas échéant celle de 2023.	
Le chèque de cotisation de l'adhésion.	